

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°27/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD
Gérard BRANLARD

Titulaires excusés :

Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

| Membres en exercice | Membres Présents | Membres Représentés | Pouvoirs | Excusés | Votants | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|---------------------|------------------|---------------------|----------|---------|---------|------|--------|------------|
| 10 | 6 | 1 | 0 | 4 | 7 | 7 | 0 | 0 |

Objet : Demande de subvention LEADER

« Définition d'un programme d'aménagements extérieurs sur l'Ecopôle du Val d'Allier »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°16/2018 du 11 avril 2018 concernant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un programme d'aménagement et le dépôt d'une demande de subvention auprès des fonds LEADER ;

Vu la délibération n°16bis/2019 du 24 avril 2019 concernant l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un plan guide d'aménagement du site de l'Ecopôle du Val d'Allier ;

Le Président rappelle que l'association *Rural combo* et le cabinet *Vous êtes d'ici* ont été recruté pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir un plan guide d'aménagement sur le site de l'Ecopôle du Val d'Allier.

Suite au dépôt de la fiche de demande préalable déposée auprès du Grand Clermont, le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Grand Clermont au titre du LEADER 2014-2020 pour l'opération « *Définition d'un programme d'aménagements extérieurs sur l'Ecopôle du Val d'Allier* ».

Le Président présente le plan de financement du dossier :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|------------------|-----------------------|------------------|
| Types de dépenses | Montant HT | Recettes | Montant HT |
| Dépenses immatérielles | 38 483,33 | LEADER (80%) | 30 786,66 |
| <i>Mission de maîtrise d'œuvre pour définir le programme d'aménagements extérieurs de l'Ecopole du Val d'Allier</i> | 38 483,33 | Autofinancement (20%) | 7 696,67 |
| Coût global de l'opération | 38 483,33 | | 38 483,33 |

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De demander** une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement de l'opération « *Définition d'un programme d'aménagements extérieurs sur l'Ecopôle du Val d'Allier* » suivant le plan de financement ci-dessus,
- **D'approuver** la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcoûts de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

